23 juin 2015 -08:29

Licenciée parce qu'elle était enceinte, elle gagne son procès

Bruxelles, le 23 juin 2015 – Le Tribunal du travail de Mons et Charleroi a en effet condamné le 22 mai 2015 un employeur pour discrimination directe fondée sur le sexe pour avoir licencié une travailleuse en incapacité de travail suite à des complications liées à ses tentatives de maternité. L'Institut et la victime avaient saisi conjointement le tribunal.

La plaignante, qui avait perdu un enfant peu après la naissance, pour subir ensuite une fausse couche et une interruption médicale de grossesse, s'était fait licencier par son employeur peu après son retour. Son employeur, parfaitement au courant de la situation, lui reprochait ses absences répétées.

Comme le souligne Liesbet Stevens, Directrice adjointe de l'Institut, « selon une étude de l'Institut, les travailleuses enceintes ou qui souhaitent l'être sont encore trop souvent confrontées à des réactions négatives et même à des discriminations. Plus de trois femmes sur quatre en seraient victimes. ». C'est pourquoi, il est essentiel de continuer à rappeler que « les traitements défavorables liés à une grossesse ou à un accouchement ne peuvent concerner que les femmes. Dès lors, ils sont considérés comme de la discrimination directe fondée sur le sexe à l'égard de laquelle aucune justification n'est permise ».

C'est également ce qu'a estimé le Tribunal du travail de Mons et Charleroi. Dans son jugement, le juge a fait référence à la loi-genre du 10 mai 2007 et souligné que le licenciement de la plaignante constitue une discrimination fondée sur le sexe. Il condamne également l'employeur à payer des dommages et intérêts d'un montant équivalent à six mois de salaire brut à la plaignante.

Toute demande ou plainte relative à une discrimination fondée sur le sexe peut être adressée à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800, via email (egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be) ou via le site internet (http://igvm-iefh.belgium.be). Nous les traiterons gratuitement et en toute confidentialité.

Contact presse
Véronique De Baets (FR)
Gsm : 0479 25 04 41
veronique.debaets@iefh.belgique.be
Liesbet Vanhollebeke (NL)
Tél : 02 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité basée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
http://igvm-iefh.belgium.be

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be

.be
© 2020 - news.belgium.be